

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN 2018

Présents : I.VERDUN, F. MASSARD, P.DELORME, N. PEYRELON, R.SOUVIGNET, A. MONTELMARD, A.FERRET, C.DELORME, S.SAGUETON, D.GRANDMONTAGNE.

Absents excusés : M.ROUDON, H.BONCOMPAIN, Nathalie SIMOND a donné pouvoir à F.MASSARD, C. PELLEQUER a donné pouvoir à I. VERDUN, B.BERGERON a donné pouvoir à A.MONTELLIMARD.

### ORDRE du JOUR

- 1 - **Désignation d'un secrétaire de séance** : Robert SOUVIGNET a été désigné comme secrétaire de séance.
- 2 - **Approbation du compte rendu du 18 mai 2018** : Approuvé à l'unanimité.
- 3 - **Demande de subvention ONAC : Déplacement du monument aux morts** :  
Une première délibération avait été prise pour 10 400,00 € HT pour le déplacement du monument aux morts. La Commune a la possibilité d'obtenir une subvention de la part de l'ONAC (Office Nationale des Anciens Combattants) uniquement sur la dépose et la pose du monument. Un nouveau devis scindé en deux parties doit être validé :
  - 4 800,00 € (déplacement du Monument aux Morts) pour une subvention demandée de 20% à l'ONAC ;
  - 3 350,00 € (terrassement et finitions).Délibération approuvée à l'unanimité des présents.
- 4 - **Aménagement du Centre Bourg : Achat maison REY**  
Une nouvelle proposition de vente de la part des Consorts REY d'une partie de la maison D 359 (2/3 de la maison) au prix de 29 000,00 € pour une surface de 50 m<sup>2</sup>. Le prix évalué de la démolition (part commune) est de 13 500,00 € HT. Les frais de géomètre seront à la charge des Consorts REY et les frais de notaire à la Commune. Approuvé à l'unanimité des présents.
- 5 - **Achat parcelles boisées : La Vezolle** :  
Afin de permettre de créer une piste forestière en partenariat avec l'ONF pour améliorer l'accès à la parcelle boisée D N° 311 «La Vezolle », le Conseil Municipal décide d'acheter les parcelles en vente B 780 située sur le Pertuis ; B 304, 305 et 306 situées sur la Commune de Saint Hostien au prix de 8 500,00 € pour une surface de 10 955 m<sup>2</sup>. Approuvé à l'unanimité des présents.
- 6 - **Convention de prestations service RAM (relai des assistances maternelles) entre la Communauté d'Agglomération du puy en Velay et la Commune de St Hostien** :  
Le conseil municipal autorise Mme le Maire à signer la convention avec la Communauté d'agglomération du Puy en Velay afin de demander le remboursement de certains frais inhérents à l'utilisation de la garderie.
- 7 - **Agents : Agence Postale Communale et Ecole Publique** :  
Le Conseil Municipal décide de reconduire l'emploi d'agent administratif à l'Agence Postale Communale pour un an à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018 à raison de 20 heures hebdomadaire et de reconduire l'emploi d'aide maternelle (CDD) à l'école publique à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018 pour un an à raison de 25 heures hebdomadaire.
- 8 - **Convention d'adhésion à l'expérimentation de la médiation préalable obligatoire** :  
Le Conseil Municipal décide d'adhérer à l'expérimentation de médiation préalable obligatoire mise en place par le CDG de la FPT (service gratuit) ainsi qu'au service de médiation conventionnelle (tarif horaire 50 €).

La suppression de postes au service technique prévu à l'ordre du jour est reportée à un prochain conseil municipal.

### Questions diverses :

- Le Conseil Municipal approuve l'achat groupé de matériel et équipements numériques (commande groupée) pour l'Ecole publique avec Espaly-Saint-Marcel (chef de file), Vorey-sur-Arzon et le Brignon. Une subvention FEDER pour l'ensemble du groupement à hauteur de 60 % des dépenses HT sera octroyée.

- Concernant le don de la section de Pradeaux à la Commune. Les personnes détentrices de cette somme sont Mr ADIER Jean et Mr ARSAC Louis.
- Une subvention DETR de 18 340 € est attribuée pour la réfection de la VC13 (Pradeaux), de la VC3 (Giband), de la VC14 (la Suchère) et de la VC16 (Les Chazes).
- Les panneaux annonçant l'extinction nocturne sont commandés et seront posés dès réception.
- Concernant le choix des candélabres de la Place, un vote à lieu le choix a été fait par l'ensemble du conseil municipal.
- Concernant la pose des compteurs LINKY, la Mairie n'a aucune compétence, les compteurs sont propriété d'ERDF, le réseau est géré par le Syndicat D'Energie.
- L'achat d'un réfrigérateur et d'un lave-vaisselle est prévu pour la cantine.
- Un bornage aura lieu devant la scierie Saugues le 04 juillet pour délimiter les parcelles.
- Un point est fait sur l'adressage des habitations et le nommage des rues, la commission mise en place se réunira de nouveau pour proposer les actions à mettre en œuvre et une validation par le Conseil Municipal.

Le secrétaire de séance  
Robert SOUVIGNET



Madame le Maire  
Isabelle VERDUN

